— LAMBUSART. — Un autre incendie a encore détruit toute une meule de 6,000 gerbes de froment, situé à Lambusart. Ces récoltes appartenaient au sieur François Polomé de Wanfercée-Baulet.

Les pertes sont considérables. On les estime à 3,030 fr. Elles sont couvertes par une assurance.

FAITS DIVERS

— On écrit de Bastia, le 19 courant, au *Petit Marseillais*.

Le maréchal des logis Delbos, de la brigade de Levie (Corse), vient d'opérer l'arrestation du fameux bandit Perretti (Don Jacques).

Après plusieurs nuits passées en embuscade avec quelques hommes, il vit le bandit pénétrer dans une maison de campagne, appartenant au nommé Quilichini (Jean). Sans oublier de prendre toutes les précautions voulues, il pénétra le premier dans l'habitation et vit le bandit qui, en entendant ouvrir la porte, voulait sauter par la fenêtre. Mais il le saisit à bras-le-corps et l'empêcha de faire usage, malgré tous ses efforts, d'un grand couteau dont il était armé.

Cette importante arrestation met sous la main de la justice un bandit redoutable qui, à l'âge de 23 ans, avait déjà commis une tentative d'assassinat sur son père et et sa belle-mère.

Le maréchal des logis Delbos occupe depuis deux ans seulement le poste de Levie, qui est le plus périlleux de toute la Corse. Il s'est déjà signalé en maintes circonstances : il a opéré notamment les cinq principaux bandits de l'endroit. Le chef de la 24e légion de gendarmerie va demander pour ce courageux sous officier la médaille militaire au ministre de la guerre.

— Nous lisons dans les journaux de Toulouse qu'un bateau chargé de pétrole, appartenant à la Compagnie Roucaud et faisant le service des transports entre Cette et Bordeaux, a pris feu près de Castex, sur le canal du Midi, environ mille tonnes ont brûlé.

Un jeune homme de vingt-cinq ans, employé au service du bateau, était descendu dans la cale pour s'assurer si le bateau avait besoin d'être ¿ goutté. Ce malheureux ayant pénétré dans la cale avec une lanterne allumée, a été victime de cette imprudence. Une déflagration s'est produite, et en quelques instants tout le chargement de pétrole a pris feu. L'infortuné jeune homme a été retrouvé le lendemain entièrement carbonisé.

— PARIS S'AFFAISSE. — On n'a pas oublié l'effondrement survenu, au mois d'avril dernier, dans le passage Gourdon, à la suite duquel les locataires durent fuir la maison qui s'écroulait. L'administration municipale fit peser la responsabilité de cet accident sur les propriétaires qu'elle accusa de négligence, bien que les murs de leurs maisons s'appuyassent sur les excavations des catacombes dont les travaux de soutènement sont très-incomplets. Nous serions curieux, fait remarquer le *Gaulois*, de savoir à qui s'en prendra l'administration municipale de l'accident qui s'est produit dimanche devant le numéro 114 du boulevard Montparnasse, tout près de la rue Campagne-Première.

A dix heures du matin, au moment du passage d'un des tramways Bastille Montparnasse, entre les deux rails de la voie montante, un abîme apparaissait soudain; le sol s'effondrait si visiblement que le public, accouru au secours des voyageurs effrayés, et qui d'ailleurs n'ont eu aucun mal, n'osait approcher.

Dès la veille au soir, la dépression du sol était sensible, et nombre de cochers s'en étaient aperçus; malgré leurs avertissements, le service de la voirie n'avait pas donné signe de vie, et cependant l'éboulement menaçait de gagner les maisons voisines.

Pendant trente heures on a dû travailler à combler cet abîme; on a été obligé de commencer par réparer la fissure qui s'était produite dans les catacombes.

A dix heures du soir tout était terminé et les tramways reprenaient leur service habituel.

—Une dépêche reçue à Paris annonce, dit le *Télégraphe*, qu'un tremblement de terre a eu lieu à la Martinique, et qu'un cyclone a passé sur les Antilles.

La communication télégraphique d'Antigua à la Guadeloupe serait par suite interrompue.

— Le *Var* mentionne un terrible accident arrivé vendredi dernier à M. Boyer, juge de paix à Aups. Ce magistrat était sorti armé d'un fusil Lefaucheux en bandoulière. Une branche de rosier s'engagea malheureusement à travers les gâchettes du fusil armé, et dans un mouvement de dégagement, le coup partit ; le malheureux M. Boyer a reçu la charge à bout portant derrière l'oreille et est tombé foudroyé.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE ROME

Assassinat du capitaine Fadda

La cour d'assises de Rome vient de juger une dramatique affaire dont les débats ont rempli de nombreuses audiences.

Voici, en résumé, les faits tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation :

« Le capitaine Fadda avait épousé, étant déjà d'un âge mûr, une toute jeune femme, la signora Raffaela Saraceni. Depuis quelque temps, il vivait séparé de sa femme; celle-ci était retournée chez sa mère. Quant à lui, il habitait seul, avec son ordonnance, un appartement meublé dans une maison de la rue des Carbonari, à Rome.

» Le 6 octobre 1878, à six heures et demie du matin, un individu se présentait chez le capitaine en annonçant qu'il était chargé de lui remettre un paquet de la part de sa femme.

» Ce paquet, disait-il, était déposé dans un magasin de la place Monte-Citorio, et, sous prétexte qu'il était trop lourd pour pouvoir être porté par une seule personne, l'inconnu demanda à l'ordonnance du capitaine de venir le chercher avec lui.

» Il n'y avait là qu'une ruse ayant pour but d'éloigner l'ordonnance. Aussi, à peine fut-on arrivé devant le magasin en question, que l'inconnu feignit de s'étonner de le voir encore fermé et, priant l'ordonnance de l'attendre là, s'éloigna soi-disant pour aller chercher le patron.

» Quelques minutes après, l'écuyer Cardinali — car c'était lui — était de retour à l'appartement du capitaine Fadda. Il entra tout droit et trouva le capitaine qui venait de se lever, en caleçon et chemise de nuit, faisant sa toilette. Que se passa-t-il à ce moment?... La scène a pu être reconstituée d'une façon à peu près sûre. Cardinali, armé d'un poignard, s'est rué sur le capitaine Fadda. D'une main, il l'a saisi et renversé dans un fauteuil, de l'autre, il l'a frappé à coups redoublés. Le capitaine n'a pas reçu moins de onze blessures, dont trois en pleine poitrine, et le fauteuil, déchiré de toutes parts, atteste à la fois et l'acharnement de l'assassin, dont la main s'est égarée à plusieurs reprises, et les efforts désespérés faits par la victime pour se dégager et se défendre. Mais la lutte, par trop inégale n'a point duré longtemps; bientôt, le capitaine est retombé épuisé dans son fauteuil, et Cardinali, tout couvert de sang, a pris la fuite, croyant bien ne laisser derrière lui qu'un cadavre.

» Cependant le capitaine respirait encore! Le malheureux, avant de mourir, veut faire arrêter l'assassin. Il essaye d'appeler, mais il a le poumon perforé et la voix s'arrête dans son gosier ; alors, avec une prodigieuse énergie, il rassemble ses forces, et, perdant le sang par ses onze blessures, s'appuyant au mur pour ne point tomber, il descend dans la rue et suit de loin l'assassin en le montrant du doigt...

» Le hasard voulut qu'un garde de la sûreté publique, en bourgeois, se trouvât au coin de la rue voisine, attendant à la porte d'un barbier un de ses camarades qui se faisait raser, Cardinali venait de passer devant lui, lorsqu'il aperçut le capitaine tout ensanglanté. Le garde s'élança sur les traces de l'assassin, qu'il rejoignit et terrassa. Au même instant, le malheureux capitaine, parvenu au coin de la rue, mais à bout de forces, tombait pour ne plus se relever. On le transporta à l'hôpital de la Consolazione, où il mourut sans avoir pu proférer une seule parole.

» Malgré les dénégations de Cardinali, on ne tarda pas à établir, non-seulement sa culpabilité, mais encore celle de ses complices et le mobile du crime.

» Pietro Cardinali, écuyer dans un cirque, âgé de trente-cinq ans, est un très-beau garçon ; il avait connu dès son enfance Raffaela Saraceni, plus jeune que lui de dix ans ; il était devenu son amant.

» Dès qu'elle eut atteint l'âge prescrit par la loi, Raffaela fut mariée par ses parents au capitaine Fadda, homme déjà usé et, dit l'acte d'accusation, semi-impuissant.

» Les deux amants se retrouvèrent à Rome et renouèrent des relations. Raffaela imaginait tous les prétextes possibles pour s'éloigner de son mari et aller passer quelque temps dans sa famille. Tantôt c'était le mariage d'un cousin, tantôt la mort d'un oncle et tantôt les soins à donner à une tante malade. Le capitaine finit par se lasser de cette comédie, et, soupçonnant probablement qu'elle cachait une intrigue, il mit tout simplement les effets de sa femme dans une malle qu'il lui envoya avec une lettre dans laquelle il la priait, puisqu'elle se trouvait si bien chez sa mère, d'y rester.

» Mais la situation devint bientôt critique pour les deux amants, car Raffaela, n'ayant pas été séparée judiciairement, ne recevait aucune pension de son mari, et, d'autre part, en qualité de femme d'un officier, elle ne pouvait toucher à sa dot. Il leur parut alors que la seule issue pour eux était de faire mourir le capitaine.

» Raffaela promit à Cardinali de l'épouser si elle devenait veuve. Dès lors, celui-ci se répandit en menaces où tout au moins en paroles imprudentes. Un témoin a cité ce mot bien caractéristique : « La Saraceni m'a dit : Trouve-moi un homme qui tue le capitaine, et moi je le paierai. »

» Ce qu'il y a de plus étrange peut-être dans cette affaire, c'est la présence, au banc des accusés, d'une troisième personne, dont la complicité est relevée par l'accusation.

» Antonietta Carrozzi, ecuyère dans le même cirque que Cardinali, très-belle fille, âgée de vingt-trois ans, passait pour être la sœur de Cardinali ; en réalité, c'était une de ses maîtresses. C'était elle qui aurait combiné toute l'intrigue.

» Naturellement elle se défend en disant : Comment aurais-je pu favoriser les amours de l'homme que j'aime et prêter la main à son mariage ? c'est invraisemblable ! » Mais les témoins ont détruit la valeur de cet argument en révélant qu'Antonietta Carrozzi était pour Cardinali une véritable esclave... Elle se serait fait tuer pour lui ; elle avait consenti à se faire passer pour sa sœur, afin de lui laisser plus de liberté dans ses aventures amoureuses, souvent très « lucratives, » paraît-il ! Il est certain qu'on a trouvé en possession du bel écuyer, — qui a bien le type de l'emploi, grand, brun, très-robuste et l'air très-décidé, — un volumineux paquet de lettres, à lui adressées par ses nombreuses maîtresses. Les signataires de ces lettres sont de tous les pays et de toutes les classes de la société.

» En revanche, Cardinali n'a pas gardé une seule ligne de la Saraceni (la veuve Fadda, ni d'Antonietta Carrozzi, ses deux seules « vraies » passions. »

Cardinali, après avoir nié avec persistance le crime qui lui était reproché, a fini par faire des aveux complets au cours des débats.

Raffaela Saraceni ne s'est pas reconnue coupable.

Parmi les dépositions de témoins intéressantes, nous citerons les suivantes :

M. Domenico Stabile, pharmacien à Cassano.

D. Quels propos avez-vous entendu tenir par Cardinali, au sujet de Raffaela ?

R. Il me dit un jour : « C'est dommage que cette belle femme ait épousé un homme qui... ne peut la satisfaire. Si j'étais à sa place, je donnerais bien 100 ducats pour m'en défaire. » (Sensation).

Mme Rosa Garamone. (Mouvement général d'attention).

D. Quelles confidences vous a faites Carluccio (de Lucca) ?

R. Il m'a dit que Mme Fadda lui avait offert 100 ducats pour qu'il tuât son mari. (Sensation.) Carluccio lui a répondu qu'on ne tue un homme ni pour 100 ni pour 1,000 ducats.

Michelangelo Chiodi, délégué de la sûreté publique.

D. Vous avez été délégué par la questure de Rome pour faire une perquisition chez les Saraceni; comment y avez-vous été accueilli ?

R. Raffaela Saraceni, en apprenant quel était le but de ma visite, s'est écriée : « Mon coquin de mari s'est aperçu trop tard de la chose! »

Francesco Vispoli (de Cassano).

D. La nouvelle de l'assassinat du capitaine a-t-elle ému la famille ?

R. Non, la mère de Raffaela s'est écriée : « Que n'est-ce arrivé il y a sept ou huit ans ! » (Sensation).

Avant-hier, la cour d'assises de Rome a condamné Cardinali à la peine de mort et Raffaela Saraceni, veuve Fadda, aux galères à perpétuité.

Antonietta Carrozzi a été acquittée.

Raffaela, qui, jusqu'au dernier moment, croyait à son acquittement, a été prise de convulsions. On raconte, en effet, que, comptant être mise en liberté hier, elle se proposait de porter aujourd'hui sur la tombe de son mari une couronne qu'elle avait commandée d'avance.

NOUVELLES DU MATIN

Immense incendie

Orthez, 25 novembre.

Un incendie vient de détruire le papeterie de M. Laurent Médeville, à Orthez.

La fièvre jaune

La Basse-Terre, 24 novembre.

Plusieurs cas de fièvre jaune se sont produits à La Basse-Terre et à la Guadeloupe.

Affaires d'Irlande

Londres, 25 novembre.

Les Irlandais arrêtés dernièrement ont été mis en liberté sous caution.

Réunion diplomatique

Le *Times* annonce que MM. le prince de Gortschakoff, le comte de Schouvaloff et Oubril sont attendus à Saint-Pétersbourg pour l'arrivée de l'Empereur.

On croit qu'ils tiendront des délibérations importantes.

Des décisions de haute importance sont imminentes.

Le Conseil des ministres

Paris, 25 novembre

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin.

La *Liberté* dit que la décision à prendre relativement à la gendarmerie a été ajournée par suite de l'absence du général Gresley, ministre de la guerre, qui est indisposé.

M. Léon Say a entretenu ses collègues d'un projet d'enregistrement.

Mort d'un procureur-général

On annonce la mort de M. le procureur-général Truchard-Dumolin.

Elections législatives

On croit que les électeurs d'Orange et ceux de la Seine-et-Oise seront convoqués pour le 21 décembre.

Le procès du « Gaulois »

La *France* croit savoir qu'une ordonnance de non-lieu sera rendu en faveur du *Gaulois*, poursuivi, on le sait, pour avoir reproduit l'adresse au comte de Chambord lue au banquet de Challaus.

Mouvement judiciaire

Le *Temps* dit qui M. Leroyer a soumis à la signature du Président de la République un mouvement important parmi les juges-de-paix.

Crise ministérielle

Le même journal dit que les bruits relatifs à une crise ministérielle sont dénués de fondement.

Il est inexact que M. Lepère ait donné sa démission.

Le cabinet se présentera complet devant la Chambre.

Le général Manteuffel

Strasbourg, 25 novembre.

Le général de Manteuffel, a été frappé, hier, d'une attaque d'apoplexie.

Poursuites contre M. Baudry d'Asson

Le *Temps* annonce que M. Baudry-d'Asson serait poursuivi comme organisateur d'une manifestation factieuse au banquet de Challans.

Ce député serait déféré à la Cour d'assises de la Seine pour la publicité donnée à une adresse séditieuse.

L'inviolabilité parlementaire dont il est revêtu serait suspendue.

Paris, 25 novembre, soir.

La première sous-commission du tarif général des douanes s'est réunie aujourd'hui, à deux heures, sous la présidence de M. Malezieux. Un grand nombre des membres de la commission s'étaient joints à leurs collègues de la première sous-commission et assistaient à la séance.

On a entendu M. Amé, directeur général des douanes, sur diverses questions relatives aux tarifs et aux admissions temporaires.

Demain, mercredi, séance de la commission pour la discussion des rapports sur l'horlogerie et sur le tissage de la laine.

Paris, 25 novembre

Le *Soir* dit que l'amélioration qui s'était produite dans la santé de M. Martel, président du Sénat, ne s'est pas maintenue, le bulletin d'aujourd'hui dit que sa maladie est stationnaire, mais le malade plus affaibli.

Paris, 25 novembre.

Conseil général — M. Benjamin Raspail a interpellé le préfet de police sur le maintien de certains agents dans l'administration de la police. Après la réponse de M. Andrieux, au cours de laquelle la discussion a été très vive entre M. Andrieux et divers conseillers, le conseil a adopté un ordre du jour, exprimant le regret que M. Andrieux n'a pas encore épuré son personnel.

Le préfet de police a déclaré qu'il n'accepterait pas ce rôle et en demandait l'annulation, n'étant responsable que devant le ministre de l'intérieur.

Bruxelles, 25 novembre

La Chambre des représentants a rejeté les amendements Goblet proposant la diminution des budgets des cultes et de la justice.

Panama, 21 novembre.

Un ouragan a ravagé le 29 novembre, l'isthme de Panama, quatre navires ont fait naufrage.

Rome, 25 novembre.

Le traité de commerce entre la France et l'Italie a prorogé jusqu'au 31 décembre 1880.

Il est entendu que ce délai ne pourra être prorogé, sauf une nouvelle convention.

Les traités de commerce de la France avec la Suisse, la Suède et le Portugal ont également prorogés jusqu'au 31 décembre 1880.

Berlin 25 novembre.

Le prince impérial d'Allemagne, arrivera ici jeudi matin, venant d'Italie.

Saint-Pétersbourg, 25 novembre.

M. de Langenau, ambassadeur d'Autriche, a repris possession de l'Ambassade. Il doit être prochainement remplacé.

Le comte Kalroky, qui gérait l'ambassade, est parti pour Vienne. M. de Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne, arrive ce soir. Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, arrivera mardi. Le prince Gortschakoff est attendu le 2 décembre. Le général Ignatieff est actuellement ici.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dément que la question d'Arabtabia ait été résolue en faveur de la Roumanie. La commission technique, dit le *Journal de Saint-Pétersbourg* avait uniquement à décider s'il était possible de construire un pont sur un autre point. Elle a décidé dans le sens affirmatif. En agissant ainsi, la commission a outrepassé son mandat et contredit ses propres conclusions qui attribuaient Arabtabia à la Moldavie. La solution finale est réservée aux puissances.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décrets convoquant les électeurs du canton de la Grand'Combe (Gard); du canton d'Eauze (Gers), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Décrets convoquant les électeurs du canton de Montigny-sur-Aube (Côtes-d'Or) ; — du canton de Bletterans (Jura), à l'effet de nommer des conseillers d'arrondissement.

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Décrets nommant des juges de paix et des suppléants.

Décret portant nomination du directeur de l'intérieur à la Martinique.

M. Henri Brisson a rendu compte de son mandat hier soir, salle du Tivoli Vaux Hall devant plus de 3 000 personnes. Son discours a été fréquemment applaudi. Après avoir passé en revue ses actes pendant la dernière législature M. Brisson a exprimé l'espoir que la nouvelle commission du budget pourra commencer le dégrèvement des impôts les plus lourds notamment de l'impôt sur les vins.

L'orateur s'est déclaré ensuite partisan de l'amnistie plénière et de la séparation de l'église et de l'Etat et a réclamé des réformes dans la magistrature.

Passant à la situation du gouvernement et des partis il a reproché au gouvernement le manque d'initiative et de confiance en lui même.

Dans la dernière partie de son discours M. Brisson a tracé le programme d'un gouvernement républicain progressif, liberté de la presse, liberté de réunion, épuration poursuite contre le cléricalisme (*sic*) et développement de l'enseignement primaire industriel et professionnel.

—

Le *Rappel* annonce que M. Gambetta doit prononcer, demain, en prenant place au fauteuil, une courte allocution pour se féliciter, au nom de l'Assemblée qu'il dirige, du retour du Parlement dans la capitale du pays.

D'après le même journal, M. Gambetta doit, au moment de la fixation de l'ordre du jour, soumettre à la Chambre la question de savoir si l'on ne pourrait pas aborder immédiatement la discussion du tarif général des douanes. La commission n'a pas fait de rapport général, il est vrai ; mais un assez grand nombre de rapports particuliers sont déjà distribués ou prêts à être déposés.

M. Gambetta pense, assure-t-on, que la Chambre pourrait se passer du rapport général, au moins pour le moment, et engager le débat sur le projet même du gouvernement, sauf à lui faire subir successivement les modifications que proposera la commission.

Celle-ci répondra par l'organe de son président, M. Malézieux, et fera connaître l'état d'avancement de ses travaux. Quant au gouvernement, il s'en remettra à la décision de la Chambre. M. Tirard, ministre du commerce, déclarera toutefois qu'il est prêt ainsi que son collègue des finances, à engager le débat immédiatement.

—

On enlève les tableaux et les statues que l'on avait déposés dans la salle du Jeu de Paume à Versailles, lors de la construction de la Chambre des députés.

Cette salle va être ornée de la statue de Bailly et des bustes des principaux Constituants. Les noms de tous ceux qui prêtèrent serment le 20 juin 1789 seront inscrits sur les murs que l'on décorera de gravures et d'autres objets d'art se rapportant à cette scène célèbre.

—

La commission sénatoriale des finances a presque terminé ses travaux en ce qui concerne l'examen du budget de 1880. Elle a entendu, hier, la lecture du rapport général sur le budget du ministère de l'intérieur et le budget de l'agriculture et du commerce.

Aujourd'hui la commission s'occupera de quelques points réservés se rapportant au budget sur ressources spéciales. Avant de prendre une résolution définitive elle entendra M. le ministre des finances.

Demain M. Varroy sera en mesure de déposer son rapport sur le bureau du Sénat.

—

Les examens de sortie de l'école supérieure de guerre viennent d'être terminés.

La commission de classement présidée par M. le général Berthaut, s'est montrée, dit le *Voltaire*, plus sévère que les années précédentes.

On assure, en effet, que le brevet d'état-major a été refusé à six des soixante-dix officiers, qui viennent de suivre les cours de cette école pendant deux ans.

—

La sous-commission technique du Transsaharien s'est réunie, hier, au ministère des travaux publics, sous la présidence de M. Duclerc, pour donner son avis sur les instructions qu'ont à recevoir les chefs de la mission qui sont envoyés dans le Sahara algérien.

Elle a entendu la lecture d'un travail qui a été rédigé par M. Godin de Lepinay dans l'esprit d'une grande rapidité à imprimer aux diverses opérations pour qu'il fût possible d'arriver à des solutions promptes.

La direction sur laquelle il semble qu'on appuie le plus fortement serait celle qui d'Alger, joindrait les environs d'Ouargla, en passant par Bon-Saâda.

—

On lit dans le *Journal Officiel* :

» Sur la proposition du ministre de la guerre, le Président de la République a, par diverses décisions récentes, accordé remise du restant ou d'une partie de leur peine à 835 militaires détenus en France ou en Algérie, par suite de condamnations prononcées contre eux par des conseils de guerre pour différents délits. »

—

M. le baron de Beyens, ministre de Belgique à Paris, est parti hier soir pour Madrid, afin de représenter, en qualité d'envoyé extraordinaire, le roi de Belgique au mariage du roi Alphonse XII.

—

Les chœurs de l'Opéra, ayant gracieusement offert leurs concours pour la fête qui sera donnée à l'Hippodrome par la presse française, au profit des inondés d'Espagne, le comité de la fête leur adresse ses plus sincères remerciments.

—

« Plusieurs journaux annoncent, dit le *XIXe Siècle*, qu'il est question d'ériger un ministère spécial le sous-secrétariat des beaux-arts. Il y a quelques jours, on assurait que la préfecture de police deviendrait un ministère. Pourquoi ne pas ériger en ministère tous les sous-secrétariats ?

« Ces nouvelles, croyons-nous, ne reposent sur aucun fondement sérieux. »

—

M. Zévort, directeur de l'enseignement secondaire, est arrivé, il y a deux jours, à Bayonne pour présider à l'inauguration du nouveau lycée.

Il doit, assure-t-on, prononcer un discours sur les réformes de l'enseignement secondaire.

—

La *Lanterne* ouvre une souscription pour couvrir les frais de l'élection de M. Gent, à Orange.

—

On annonce la mort de M. Ranvier, ancien membre de la commune.

—

Petite bourse du 25 novembre

3 0/0, 115,10, 07 1/2 12 1/2. — Turc, 11,10. — Banque Ottom., 521,25 — Egypte, 246,87 247,50 — Chem. Egypt., 388,75. — Orient. 59 3/16.

Calme.

Dépêches Télégraphiques

France

Cannes, 25 novembre.

Le duc de Nemours est parti pour Paris, par le train d'une heure.

Le départ de l'impératrice de Russie pour Florence est ajourné à samedi.

Le préfet des Alpes-Maritimes et le sous-préfet de Grasse sont arrivés ici, afin de recevoir le prince Orloff, qui est attendu par le rapide de quatre heures.

Cannes, 25 novembre.

Dans son voyage à Florence, l'impératrice de Russie sera accompagnée par le grand-duc Serge, le prince Alexandre de Hesse, le maréchal Galitzine et une dame d'honneur.

La princesse de Battenberg demeurera ici avec le reste de la maison de l'impératrice.

Cannes, 25 novembre.

Le prince Orloff est arrivé par le train express de 4 heures, il a été reçu à la gare par le préfet des Alpes-Maritimes, le sous-préfet et M. Alquier, ingénieur des chemins de fer russes. M. André de Baykoff, conseiller d'Etat, directeur des eaux minérales du Caucase, est parti pour Paris avec M. de Neufchâteau, inspecteur général des mines.

Perpignan, 25 novembre.

L'évêque de Cuença a passé hier soir ici, se rendant à Rome, accompagné de M. Antonio Lopez, avocat.

Les journaux de Perpignan publient le résultat de la kermesse donnée dimanche à Perpignan, avec le concours de la musique du 2e régiment de génie de Barcelone, au profit des inondés d'Espagne. Cette fête a produit 4,000 francs, et à l'heure actuelle, les fonds sont recueillis.

Les officiers du 2e régiment du génie ont prié le consul d'Espagne à Perpignan, d'être auprès du comité, des autorités civiles et militaires, des officiers, de la garnison et de la population toute entière de Perpignan, l'interprète de leur profonde reconnaissance pour le sympathique accueil fait à la musique de leur corps.

Le bruit court à Perpignan que M. Bergeron, préfet du Lot, remplacerait M. Filippi, à la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Belgique.

Bruxelles, 26 novembre

La gauche parlementaire de la Chambre des Représentants a tenu aujourd'hui une importante réunion dans laquelle on a discuté la ligne de conduite à suivre à l'égard du Vatican.

La discussion s'est prolongée jusqu'après minuit.

On a décidé de tenir secret le résultat de la délibération.

Bruxelles, 25 novembre.

Chambre des représentants : — M. Goblet propose diverses diminutions sur le budget des Cultes, sans toutefois toucher aux traitements des evêques.

Bruxelles, 25 novembre.

La Chambre des représentants a rejeté les amendements Goblet.

L'ensemble du budget du ministère de la Justice a été voté par 82 voix contre 5.

Grèce

Zante, 24 novembre.

La frégate italienne le *Varese*, allant dans la baie d'Assab (mer Rouge), en quittant le porte de Zante a échoué hier, sur un banc de rocher à un mille du port.

Un vapeur autrichien a essayé de le retirer, mais sans succès, par suite de la position difficile où le *Varese* se trouvait.

Le temps est calme.

Italie

Rome, 25 novembre.

Le traité de commerce entre la France et l'Italie a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1880.

Il est entendu que ce délai ne pourra être prorogé sauf une nouvelle convention.

Les traités de commerce de la France avec la Suisse, la Suède et le Portugal, ont été également prorogés jusqu'au 31 décembre 1880.

Un discours de M. Gladstone

Edimbourg, 25 novembre.

Voici un résumé du discouss prononcé par M. Gladstone en reponse à une adresse des libéraux.

M. Gladstone insiste sur ce point que la dissolution de la Chambre aurait dû être décrétée. Il fait ressortir que le gouvernement n'a pas dissous le parlement parce qu'il sait qu'il a le pays contre lui et aussi parce qu'il désire conserver encore la liberté pendant un an et faire assister l'Angleterre et l'Europe a de nouvelles surprises.

Il maintient dans leur intégralité les accusations qu'il a dirigées contre la politique intérieure et extérieure du cabinet.

Il dénonce la politique d'ambition suivie par lord Beaconsfield, politique qui crée de nouvelles responsabilités au peuple anglais en Europe, en Asie et en Afrique.

Il démontre l'inconséquence des actes du gouvernement qui s'est opposé à une action commune des puissances envers la Turquie et qui veut aujourd'hui agir tout seul.

Il conclut en disant que ce n'est pas le gouvernement, mais la majorité du parlement qui est responsable de la politique actuelle.

Il termine en faisant un appel énergique aux électeurs afin qu'ils remplacent cette majorité par une majorité libérale.

DERNIERE HEURE

L'Impératrice de Russie.

Cannes, 26 novembre.

L'ajournement du départ de l'impératrice de Russie est occasionné, non par une aggravation de la maladie dont elle souffre, mais par la nouvelle qu'elle a reçue que de mauvais temps règnent à Florence.

Guerre Chilo-péruvienne

Londres, 26 novembre.

On vient de recevoir la nouvelle que les Chiliens ont occupé Iquique, abandonnée par les Péruviens.

Abdication du Czar

Le *Standard* annonce que l'abdication du Czar sera décidée dans le prochain Conseil tenu à Saint-Pétersbourg.

BOURSE LINIÈRE. — Peu d'affaires, par suite de la hausse qui est continue sur les lins de pays, les fils, les lins de Russie, les jutes. — En toiles, affaires limitées aux besoins urgents.

MARCHÉ AUX BLÉS du 26 novemb. 1879, (communiqué par l'Hôtel-de-Ville).-Hausse moyenne : 0 fr. 40 centimes.

MARCHÉ AUX BLÉS du 26 novembre 1879 (bulletin commercial). — moyen marché : 800 hectolitres, vendus sans changement sur les prix de la semaine dernière.

Les blés de 1879 de 21 à 26 50; ceux de 1878, de 25.50 à 28,50.

Farines côtées 45 fr. sans affaires.

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 30,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11 RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 25 novembre.

Les cours de clôture, aujourd'hui, sont à peu près les mêmes que ceux d'hier, un peu plus faible cependant ; mais il n'y a pas à tirer une conséquence sérieuse de la lourdeur à peine sensible du reste, qui a pesé sur le marché. Nous pensons toujours que, pour que le mouvement de reprise puisse s'accentuer à un moment donné, il faut laisser le temps à l'argent de se mettre au lieu et place d'une spéculation qu'on a vue trop chargée.

La situation a certainement été très-dégagée, mais il est peut-être nécessaire d'aller plus loin et les cours actuels le permettent sans danger.

On reste à 81.62 sur le 3 0/0 ; à 83.32 sur l'amorti sable, à 115.10 sur le 5 0/0.

Les Institutions de crédit ont fait preuve d'une excellente tenue.

La Banque de Paris fait 846, la Banque d'Escompte 777, la Banque Hypothécaire 635 ; le Mobilier est lourd à 562, le Mobilier Espagnol s'est élevé à 590 et le Nord Espagne à 238.

Fermeté sur les fonds étrangers : l'Italien fait 80, le Turc est lourd, l'Egyptienne est en hausse à 246.

Renseignements. — *Chemins de fer de la Vendée.* — Les créanciers vérifiés et affirmés peuvent se présenter de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir, chez M. Saulton, syndic, rue Saint-André-des-Arts, 33, pour toucher un dividende de 10 fr. pour cent, deuxième répartition. La première répartition été de 60 pour cent.

THEATRE DE ROUBAIX

Rue de Fontenoy

Lundi 1er Décembre 1879. — Une seule représentation extraodinaire, entrées de faveur généralement suspendues, par la *Compagnie des Tournées littéraires et dramatiques.*

M. Husson, directeur ; M. Noirot, administrateur ; Mlle Constance Meyer ; M. Laclaindière ; M. Rodriguez ; M. Romeal ; M. Alexandre fils ; Mlle J. Abraham, artistes des théâtres de la Porte Saint Martin et de l'Ambigu.

Le grand succès de la Comédie-Française **Ruy-Blas**, pièce en 5 actes, par Victor Hugo.

Prix des places : Loges fauteuils et première galerie, 4 fr. — Fauteuils d'orchestre, 3 fr. — Parquet, 2 fr. — Parterre, 1 fr. 25 c. — 2me galerie, 75 c.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

Pour la location, s'adresser au Café Deloutre.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie ; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les *Capsules de goudron de Guyot* offrent un mode de traitement rationel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. 19867

SIXIÈME ANNÉE

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les samedis

L'Eclaireur Financier est indispensable à tous les porteurs de titres.

Résumé de chaque numéro : Articles d'actualités, bilan de la Banque, revue de la Bourse, recettes des chemins de fer, renseignements détaillés sur toutes les valeurs, assemblées, listes de tous les tirages, échéances et prix exacts des coupons, cours officiels de toutes les valeurs.

2 Francs PAR AN

PRIME GRATUITE

Un magnifique Portefeuille

en cuir de Russie

Paris, 45, rue Vivienne, 45, Paris.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. 20193—2355

THYMOL-DORÉ

Hygiène et salubrité de la Maison

Bains, lotions, toilette intime, assainissement, médecine domestique, épidémies, etc., parfum des plus subtils, désinfectant de premier ordre. Déclaré supérieur aux produits similaires et recommandé par les sommités médicales. — Le flacon : 2 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

Hygiénique et conservateur de la peau

THYMOLINE-DORÉ

Poudre veloutée impalpable

DÉPOT Gal : 20, RUE RICHER, PARIS

Chez COILLE, pharmacien, Grand'Place, et dans toutes les les pharm., épicier.

BANQUE NICOLAS CORDIER

6, rue Chauchat, PARIS

Succursale de Fourcoing

18, rue des Ursulines

DE LA BANQUE

Encaissement d'effets de commerce. — Escompte de Warrants. — Comptes de chèques remboursables à vue. — Dépôts remboursables à échéance fixe. — Comptes courants. — Ouvertures de crédit

DES OPERATIONS DE BOURSE

Fonds placés en rapport et en syndicat. — Prêts d'argent sur dépôts de titres. — Avances de fonds sur achats de titres. — Garde de titres dans les caves spéciales de l'hôtel de la banque, N. C. — Encaissement gratuit de coupons, achats et ventes de fonds publics au comptant et à terme.

Les opérations sa font de la main à la main, espèces contre titres.

Santé et énergie à tous

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipation, glaires, flatus, aigreurs acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements étourdissements, oppression, congestion, nevrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures y compris celle de Madame la duchessede Castlestuart, le duc de Pluskow, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,614 : Depuis des année je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie. Tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LEON FAYOLLET, Instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalesière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions